



Conférence de presse du 31 janvier 2002

Demandeurs d'asile et travailleurs étrangers clandestins sur le marché du travail suisse

Une étude analyse la situation de deux catégories d'étrangers sur le marché du travail

Le rôle des demandeurs d'asile sur le marché du travail était jusqu'ici relativement mal connu. De même, l'effectif des personnes occupées sans autorisations de séjour a donné lieu récemment à de nombreuses spéculations.

Sur mandat de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) vient de réaliser une étude permettant de mieux comprendre ces phénomènes. L'étude a comporté deux volets : une analyse de l'occupation et des caractéristiques des 200'000 demandeurs d'asile ayant séjourné en Suisse entre 1996 et 2000, une enquête auprès de 1300 employeurs alémaniques, romands et tessinois.

Les demandeurs d'asile jouent un rôle modeste dans l'économie en général mais non négligeable dans l'hôtellerie et la restauration. Ce n'est qu'après un long séjour qu'ils trouvent un emploi généralement peu qualifié. Le succès de la recherche d'emploi varie grandement selon la nationalité d'origine et le canton de résidence. Si une interdiction totale de travail était décidée à l'encontre des demandeurs d'asile, elle aurait un impact modéré sur l'économie, mais un coût élevé pour les finances publiques. Enfin, le nombre de travailleurs étrangers sans autorisations de séjour reste difficile à estimer avec précision.

Les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile jouent un rôle modeste, mais bien réel dans l'économie suisse

Les demandeurs d'asile (requérants d'asile – permis N – et les personnes admises provisoirement – permis F) constituent une source de main-d'œuvre utile pour l'économie suisse : 15'415 demandeurs d'asile étaient occupés en décembre 2000. La majorité est active dans la restauration et l'hôtellerie où l'on compte 7'881 demandeurs d'asile, soit près de 7% du

total des personnes occupées. Les demandeurs d'asile sont aussi présents dans l'industrie et le bâtiment (1703) et le nettoyage et l'hygiène (1154). Leur présence est peu marquée dans les autres activités. En regard de l'économie suisse dans son ensemble, soit une population occupée totale de plus de 3,8 millions de personnes, le rôle des demandeurs d'asile reste modeste.

L'effectif des demandeurs d'asile occupés reste stable

L'effectif des demandeurs d'asile occupés, de même que le nombre d'entreprises ayant recours à cette main-d'œuvre, sont restés remarquablement stables entre 1996 et 2000. Durant la même période, l'effectif total des demandeurs d'asile a considérablement varié. Les besoins de l'économie suisse pour ce type de main-d'œuvre s'avèrent donc d'une grande stabilité et relativement insensibles à la conjoncture. Au début 2001, de nombreuses entreprises affirmaient cependant être prêtes à engager des demandeurs d'asile supplémentaires.

Les demandeurs d'asile restent cantonnés aux plus bas niveaux d'emploi

Les demandeurs d'asile occupent clairement les segments les plus bas de la hiérarchie professionnelle. Seules quelques rares exceptions occupent des positions élevées ou qualifiées. Sur 15'415 personnes occupées, on ne compte que 5 directeurs, 9 employés supérieurs et 172 travailleurs qualifiés. On peut relever que 308 jeunes demandeurs d'asile avaient une place d'apprentissage à fin décembre 2000.

Rares sont les entreprises qui ont recours à de nombreux demandeurs d'asile

En tout, 8234 entreprises suisses avaient recours aux demandeurs d'asile en décembre 2000. La plupart des employeurs se contentent d'un ou deux employés de ce statut. Quelques rares entreprises engagent cependant des demandeurs d'asile sur une large échelle : une entreprise a ainsi occupé simultanément jusqu'à 111 demandeurs d'asile et une centaine d'entreprises comptent plus de dix employés demandeurs d'asile. On peut relever que les entreprises qui emploient de nombreux demandeurs d'asile semblent favoriser une certaine homogénéité des origines nationales.

Le marché du travail des demandeurs d'asile connaît une forte rotation de main-d'œuvre

Si l'effectif total des demandeurs d'asile occupés varie peu entre 1996 et 2000, la rotation de cette main-d'œuvre est forte. Chaque trimestre, entre 7 et 15% des demandeurs d'asile occupés quittent leur emploi tandis qu'un effectif équivalent fait son entrée sur le marché du travail. Cette situation s'explique principalement par le statut de séjour précaire des demandeurs d'asile. Nombreux sont ceux qui arrivent en Suisse ou quittent le pays. Plus de 200'000 demandeurs d'asile ont ainsi séjourné en Suisse durant la période étudiée. Confinée au bas de l'échelle professionnelle, cette population constitue une main-d'œuvre particulièrement flexible dont l'effectif peut s'ajuster rapidement à la demande. On notera que la rotation des demandeurs d'asile sur le marché du travail tend à s'accroître depuis 1997.

Une proportion non négligeable mais modérée des demandeurs d'asile travaillent

Un tiers environ des demandeurs d'asile en âge de travailler étaient effectivement occupés en décembre 2000. Ce chiffre est faible en comparaison avec le reste de la population étrangère et autochtone occupée à 65% environ. Les restrictions administratives liées à l'embauche de demandeurs d'asile (nécessité d'une autorisation, absence de main-d'œuvre comparable dans la population résidante permanente, obligation de verser 10% du salaire sur un compte bloqué) découragent certains employeurs d'avoir recours à cette main-d'œuvre mais ce frein reste modeste. Les difficultés d'insertion sont principalement attribuables à la brièveté du séjour et au contexte migratoire.

Ce n'est qu'après un long séjour que les demandeurs d'asile trouvent un emploi

Plus long est le séjour en Suisse, plus il est fréquent pour un demandeur d'asile d'avoir un travail. Le taux d'occupation au cours de la première année en Suisse est de 4%. Entre 1 et 2 ans de séjour de 23%, après 4 ans de 38%. Les personnes présentes depuis plus de cinq ans connaissent un taux d'occupation de 83%. Au fil du temps, se déroule un processus d'adaptation au mode de vie du pays d'accueil qui contribue à l'augmentation des possibilités d'emploi: apprentissage de la langue, acquisition des connaissances de base sur les procédures administratives et sur la manière de chercher un emploi, mise sur pied de réseaux sociaux permettant d'obtenir des informations ou des recommandations, etc.

De fortes différences se manifestent entre les nationalités

Certains groupes nationaux, en particulier les Sri Lankais, les Ethiopiens et Erythréens, les ressortissants de la République du Congo, d'Irak, du Pakistan et d'Angola connaissent des taux d'occupation relativement élevés. A l'inverse, on observe des taux d'occupation faibles dans d'autres groupes, en particulier chez les ressortissants de Sierra Leone, de Somalie et d'Algérie. Dans certains groupes, les taux d'occupation sont comparables à ceux de la population suisse. Dans d'autres, seule une personne sur dix occupe un emploi. Cette situation s'explique bien sûr par les profils variés de chaque groupe en termes d'âge, de temps de séjour, de répartition par sexe, etc. mais est principalement attribuables aux caractéristiques du contexte migratoire propre à chaque groupe.

Dans certains cantons l'occupation des demandeurs d'asile est rare

Les cantons de Zurich, de Bâle campagne et des Grisons se distinguent par une proportion plus élevée de demandeurs d'asile occupés (40% environ). Dans les cantons d'Uri, du Tessin et du Valais, les demandeurs d'asile ont par contre de grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ces écarts reflètent à la fois des pratiques différenciées dans l'octroi des autorisations de travail et des situations diverses sur le marché du travail. On peut noter que les différences sont par contre peu sensibles entre zones urbaines et zones rurales.

Une admission provisoire accroît de manière marquée la probabilité d'emploi

Le fait de bénéficier d'une admission provisoire (permis F) accroît de manière marquée la probabilité d'emploi même une fois tenu compte des différences de temps de séjour et d'origine nationale entre les populations. En moyenne, les personnes admises provisoirement connaissent un taux d'occupation double des requérants d'asile. Cette situation semble s'expliquer par une plus grande réserve des cantons dans l'octroi d'autorisations de travail aux requérants d'asile mais aussi par le fait qu'un emploi semble faciliter l'octroi d'une admission provisoire.

L'interdiction de travail de septembre 1999 n'a pas fait diminuer l'occupation des demandeurs d'asile

En septembre 1999 est entrée en vigueur une interdiction temporaire de travail d'une durée d'un an pour les requérants d'asile arrivés après août 1999. Cette mesure, levée un an plus tard, a eu des effets très limités. Le nombre de requérants d'asile déjà occupés après un an de séjour est en effet généralement très faible. Une interdiction d'une durée d'une année n'éloigne dès lors du marché du travail que quelques centaines de personnes. De manière identique, les interdictions de travail actuellement en vigueur durant les trois à six premiers mois de séjour ont un impact très modeste.

La question de savoir si de telles interdictions diminuent le degré d'attractivité de la Suisse pour les migrations internationales d'asile n'a pas été analysée dans la présente étude. D'autres recherches permettent de penser qu'un tel effet « symbolique » sur les demandeurs d'asile potentiel reste limité.

Une interdiction totale de travail aurait un impact modéré sur l'économie mais un coût élevé pour les finances publiques

Les chiffres de l'occupation des demandeurs d'asile montrent qu'une interdiction totale de travail ne ferait perdre à l'économie suisse que 15'000 employés environ, ce qui reste modeste. La plupart des entreprises interrogées seraient en mesure de trouver des solutions de remplacement, mais un tiers d'entre elles considère cette main-d'œuvre comme irremplaçable.

Ces 15'000 employés viendraient grever de manière marquée les budgets d'assistance aux demandeurs d'asile à la charge de la Confédération et des cantons. Une interdiction totale de travail pour tous les demandeurs d'asile (requérants d'asile et personne admises provisoirement) aurait un coût approximatif de 400 millions par année tandis qu'une interdiction ne frappant que les requérants d'asile aurait un coût de 200 millions environ.

Encadré 1: Méthode employée pour l'analyse du marché du travail

L'étude des taux d'occupation se base sur des données individuelles archivées chaque trimestre par l'Office fédéral des réfugiés à l'Office fédéral de statistique et portant sur 200'910 personnes ayant séjourné en Suisse dans le cadre de l'asile entre 1996 et 2000 (données AUPER). Pour chaque individu, on dispose d'informations sur une série de caractéristiques (sexe, âge, nationalité, date d'entrée en Suisse, etc.) et sur l'emploi exercé (branche d'activité, etc.). En combinant les fichiers trimestriels, il a été possible de reconstituer les parcours des personnes durant les quatre années étudiées.

Afin d'analyser l'impact de chaque caractéristique individuelle sur la probabilité d'exercer un emploi, une analyse multivariée de type régression logistique a été menée.

L'étude de la dynamique du marché du travail a utilisé des tableaux d'entrée- sortie permettant de déterminer à chaque trimestre le nombre de prises et de pertes d'emploi en fonction de la situation du trimestre précédent, des nouvelles demandes d'asile et des départs de Suisse.

Les travailleurs clandestins

Les résultats de cette partie de l'étude ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 16 novembre 2001

Par travailleurs « clandestins » ou « non déclaré » nous désignons les personnes étrangères qui exercent une activité professionnelle à caractère légal, mais enfreignant la législation en matière d'immigration ou d'asile.

Une mesure de l'effectif des travailleurs clandestins est par définition difficile

La mesure de l'effectif total des travailleurs clandestins est difficile. La plupart des données nécessaires font défaut. L'effectif des personnes sans permis de séjour occupées dans l'économie peut cependant être estimé sur la base de l'opinion d'informateurs privilégiés. C'est dans cette perspective que 821 entreprises actives en Suisse ont livré, sous le couvert de l'anonymat, leur estimation de l'ampleur du travail non déclaré, dans leur branche d'activité, au cours des premiers mois de l'année 2001 (L'échantillon et la méthode utilisés sont présentés en encadré ci-dessous).

Les entreprises sont très partagées au sujet de l'ampleur du travail non déclaré

Un consensus est loin d'émerger parmi les employeurs au sujet de l'effectif des travailleurs étrangers non déclarés. Quelle que soit la branche ou la région de référence, certains employeurs donnent des estimations élevées du phénomène, tandis que d'autres donnent des estimations faibles ou le jugent inexistant. Il est difficile sur cette base de proposer une estimation précise de l'effectif des étrangers sans permis occupés dans l'économie suisse. Une fourchette de 70'000 à 180'000 peut être proposée (cf.

l'encadré « méthode d'estimation »). Pour obtenir une estimation de l'effectif total des personnes étrangères sans autorisation de séjour, il serait nécessaire d'ajouter à ce chiffre une estimation de l'effectif des personnes non-occupées (en particulier les enfants).

Le travail non déclaré semble toucher principalement des personnes en dehors de la procédure d'asile

Compte tenu des restrictions administratives à l'activité lucrative des demandeurs d'asile, on pourrait penser que ces derniers sont nombreux à exercer une activité lucrative non déclarée. Les estimations proposées par les entreprises laissent penser, au contraire, que les problématiques de l'asile et du travail clandestin des étrangers en Suisse sont distinctes. L'effectif des demandeurs d'asile (permis F et N) travaillant sans autorisation est en effet estimé à quelques milliers. La question de savoir si les personnes sans autorisations de travail sont d'anciens demandeurs d'asile déboutés n'a pas été abordée.

Certains secteurs sont plus touchés

Les secteurs de l'agriculture, de la construction, de la restauration et de l'hôtellerie ont le plus largement recours à la main-d'œuvre étrangère non déclarée. Un chiffre approximatif de 20'000 emplois occupés par des personnes non déclarées, dans chacune de ces trois branches, peut-être avancé. Dans les autres branches, les estimations des entrepreneurs s'avèrent trop fluctuantes et l'échantillon trop réduit pour que des chiffres fiables puissent être proposés.

Le travail non déclaré semble plus fréquent en Suisse romande qu'en Suisse alémanique

Les entreprises suisses romandes donnent des estimations plus élevées du phénomène de l'emploi de main-d'œuvre étrangère non déclarée : En moyenne, le poids de la main-d'œuvre étrangère serait 30% plus élevé en Suisse romande que dans les autres régions. Ce phénomène semble aussi plus répandu dans les petites entreprises.

Ces résultats doivent être considérés avec circonspection, mais sont les « moins mauvais » disponibles...

Les estimations ci-dessus ont été proposées par les entreprises interrogées et ne constituent en rien une mesure « définitive » du phénomène de l'emploi de personnes non déclarées en Suisse. Elles permettent cependant de donner une image du phénomène qui repose sur un échantillon plus large que les chiffres qui ont circulé jusqu'ici.

Encadré 2: Méthode employée pour l'estimation du travail clandestin

L'estimation d'ensemble de l'effectif des personnes étrangères employées sans autorisation de séjour en Suisse a été effectué selon la procédure suivante :

1. Estimation du poids de la main-d'œuvre étrangère non déclarée pour chaque branche de l'économie (N.B. un regroupement de certaines branches a été effectué). En raison de la forme particulière des estimations fournies par les employeurs, une estimation par branche basée sur la médiane et une par branche basée sur la moyenne des résultats ont été effectuées.
2. Application des chiffres obtenus à l'effectif total des personnes actives occupées dans la branche prise en considération.
3. Addition de ces chiffres pour obtenir une estimation d'ensemble. L'estimation de la médiane s'avère la plus basse (70'000), tandis que celle de la moyenne donne le résultat le plus élevé (180'000). Cette divergence illustre bien l'absence de consensus parmi les employeurs.

Echantillon : les 821 entreprises sont issues d'un tirage aléatoire effectué parmi les entreprises suisses qui ont recours à des demandeurs d'asile comme main-d'œuvre (5500 questionnaires anonymes ont été envoyés avec un taux de réponse à la question spécifique du travail clandestin de 16.2% - on peut rappeler que le questionnaire abordait par ailleurs des thèmes liés aux demandeurs d'asile). L'échantillon n'est dès lors pas représentatif de l'économie suisse dans son ensemble. D'un point de vue méthodologique, il serait donc incorrect de déduire de la situation dans ces entreprises une estimation de la situation dans l'économie suisse. Tel n'est cependant pas la démarche entreprise ici : la question posée aux entrepreneurs ne portait en effet pas sur leur situation mais sur celle de leur branche d'activité (selon définition NOGA de l'OFS). L'hypothèse qui est faite ici est donc que les entreprises interrogées disposent d'une information correcte sur ce qui se passe dans leur branche. Cette méthode ne permet cependant pas de déduire la situation dans certaines activités bien précises (banques, assurances, services domestiques, p.ex.), non représentées dans l'échantillon des entreprises. Une moyenne a dès lors été utilisée pour l'estimation de la situation dans les branches des services autres que l'hôtellerie restauration, le commerce et la santé. On peut faire l'hypothèse que cette moyenne compense des cas de forte activité non déclarée (services domestiques, nettoyage) et des cas de faible activité non déclarée (banques, assurances, etc.).

Renseignements:

Prof. Etienne Piguet, Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel,

tél.: 032 718 19 19

Prof. Sandro Cattacin, Forum suisse pour l'étude des migrations,

tél.: 032 718 39 20

Nouvelles publications:

Piguet, E. et S. Losa (2002). *Travailleurs de l'ombre ? Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*. Zurich, Seismo.

Cet ouvrage présente le point de vue des employeurs sur la base d'une enquête

Commande en librairie ou chez l'éditeur (<http://www.seismoverlag.ch>)

Piguet, E. et J.-H. Ravel (2002). *Les demandeurs d'asile sur le marché du travail suisse 1996-2000*. Neuchâtel, Forum suisse pour l'étude des migrations (Rapport de recherche N° 19).

Cet ouvrage présente la situation des demandeurs d'asile sur le marché du travail

Commande: tél. 032 718 39 20, fax: 032 718 39 21, e-mail:

secretariat.fsm@unine.ch